REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE PERCHERON PRESENTATION DES MÂLES - vendredi 27 septembre 2024, Haras du Pin

L'arrivée sur le site du Haras national du Pin se fera obligatoirement le jeudi 26 septembre 2024 entre 14h et 17h (contrôle des documents, toise ...). Les chevaux seront logés dans des boxes jusqu'au vendredi 27 septembre et devront quitter le site ce jour avant 20h. La répartition dans les boxes sera faite après vérification des documents des chevaux ainsi que de leur état sanitaire, sur indication d'un représentant de la SHPF (Responsable de la répartition dans les écuries : Laurent Masson - Victor Mesnil)

Conditions générales

- les propriétaires des chevaux participants doivent être adhérents à la SHPF en 2024
- les chevaux présentés doivent être **inscrits au stud-book** de la race percheronne, parents également inscrits sur 3 générations dans leur ascendance pour les candidats à l'approbation.
- les documents d'accompagnement des chevaux seront vérifiés.
- les cartes de propriété doivent être au nom de l'engageur avant le 15/07/2024.
- le concours est ouvert aux chevaux percherons mâles candidats à l'approbation. Les chevaux percherons mâles déjà approuvés âgés de 4 ans et plus sont admis sous réserve de la disponibilité des places sur le site.

Attention! l'approbation d'un mâle sera validée uniquement si son dossier est complet: gènes de coloration, typage ADN de la mère, propriété à jour.

Conditions sanitaires et zootechniques

- le cheval doit être présenté en bon état de santé (tout cheval boiteux, dermiteux, bas d'état ou présentant des signes cliniques de maladie sera refusé)
- le cheval doit être à jour de ses vaccinations Tétanos Grippe. **Tout cheval qui ne sera pas à jour de ses vaccinations** sera refusé et exclu du site.
- Pour les candidats à l'approbation, le prélèvement pour l'analyse des gènes de coloration devra avoir été effectué avant le 15/07/2024. Les mâles porteurs e/e, ou E/e et A/a ne seront pas approuvables. Nouveauté 2024 : il est demandé l'analyse du gène gris.

Pour rappel, les frais de l'acte de prélèvement sont à la charge du propriétaire et les frais d'analyse seront pris en charge par la SHPF (ANEP).

- le typage ADN de la mère du cheval devra avoir été fait et enregistré au SIRE au plus tard le 15/07/2024.

Lutte contre les violences

- Toute brutalité, cruauté et mauvais traitement à l'égard des chevaux sont proscrits. Le mauvais traitement peut se définir comme le fait d'infliger, intentionnellement ou non, une souffrance ou un inconfort inutile à un cheval.
- Toutes formes de violence physique ou verbale à l'égard d'un concurrent, d'un membre du jury, d'un membre du Conseil d'administration, d'un bénévole, ou de toute personne présente sur le lieu du concours sont proscrites, sous peine d'une commission pluridisciplinaire pouvant mener à l'exclusion du concours.

Conditions de présentation des chevaux et des présentateurs lors du concours

Les artifices seront totalement proscrits et seront sanctionnés: onguent noir sur sabot, balzanes ou ladre modifiés... Les chevaux devront être présentés dans un parfait état de propreté et tressé (crinière et queue). Il est fortement demandé de ne pas priver les chevaux de leurs vibrisses, poils tactiles situés autour des yeux, du nez et de la bouche. Les présentateurs et suiveurs devront être vêtus de la tenue blanche traditionnelle (pantalon, cravate rouge et chemise blanche).

Préinscription obligatoire des chevaux avant le 15 juillet 2024 à l'aide du bordereau spécifique ci-joint

- Les chevaux seront jugés à la grille percheronne sur 100 points.
- Seront approuvés les chevaux percherons mâles qui auront obtenu la note minimale de 62 points
- Un cheval qui aura eu 3 notes égales ou inférieures à 4 ne sera pas approuvé, ni rappelé
- Un cheval qui aura obtenu une note égale ou inférieure à 2 ne sera pas approuvé, ni rappelé
- Le rappel pour les mâles âgés de 2 ans sera divisé en deux sections en fonction des notes obtenues.
- Les chevaux qui auront obtenu une note inférieure à 60/100 ne seront pas rappelés.

Les personnes qui ne respecteront pas les consignes ne pourront pas présenter leurs chevaux au concours

Procédure d'engagement

L'engagement des chevaux est à effectuer sur le site internet de la SFET : www.equides-excellence.fr

Montant de l'engagement : 80 € / cheval - Date limite d'engagement : 12 septembre 2024

Composition du jury - Commission d'approbation

Didier Lalonde (Président) - Jean-Jacques Léon - Jean-Marc Alanore

Responsable organisation Championnat de France Percheron - Dominique Heuzé: 06 08 82 93 91